



DÉCHETS ORGANIQUES

SANS EMBALLAGE PLASTIQUE



DÉCHETS DE CUISINE



PETITS DÉCHETS DE JARDIN



AUTRES



LITIÈRE VÉGÉTALE



SERVIETTES, NAPPES
ET ESSUIE-TOUT
SOUILLÉS EN
PAPIER

Votre sac vert est collecté une fois par semaine en porte-à-porte, le même jour que le sac blanc.



Évitez les erreurs les plus fréquentes



LITIÈRE MINÉRALE

DÉCHETS
RÉSIDUELS



CETTE ANNÉE, ON PASSE AU VERT !

NOUVEAU



SAC VERT POUR VOS DÉCHETS ORGANIQUES



DÉCHETS
DE CUISINE



PETITS DÉCHETS
DE JARDIN



AUTRES
DÉCHETS
BIODÉGRADABLES

UNIQUEMENT VALABLE À CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT,
CHARLEROI, CHÂTELET, FLEURUS ET FONTAINE-L'EVÊQUE.

tibi

www.tibi.be
0800 94 234

UN SAC VERT POUR VOS DÉCHETS ORGANIQUES



COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous disposez d'un **nouveau sac vert** pour **trier vos déchets organiques**, c'est-à-dire les déchets **biodégradables**. Le **nouveau sac vert est collecté toutes les semaines, le même jour que le sac blanc**.

Avantages



Pourquoi trier les déchets organiques ?

Les déchets organiques représentent plus de 50% du contenu du sac blanc. Trier les déchets organiques permet de **diminuer sa production** de déchets résiduels et d'économiser des sacs blancs.

Où se procurer les sacs verts ?

Ils sont vendus dans les commerces habituels par rouleau de 10 sacs de 20 litres au prix de 3,50€. Seuls les sacs verts conformes et bien triés sur lequel le logo de Tibi est apposé sont collectés.

Que puis-je jeter dans le sac vert ?

Seuls les **DECHETS ORGANIQUES** sont **AUTORISÉS** dans le sac vert, c'est-à-dire les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin, la litière végétale, les serviettes en papier, etc. (voir guide du tri au verso). Les déchets plastiques et tous les déchets non biodégradables sont **INTERDITS** dans le sac vert. Des contrôles qualité seront effectués.

Conseils d'utilisation



Les sacs verts Tibi sont biodégradables, cela signifie qu'ils peuvent se détériorer si vous y placez des déchets trop chauds ou trop humides.



laissez refroidir et égouttez vos déchets organiques avant de les jeter dans le sac vert ;



limitez la durée du remplissage du sac vert à maximum 2 semaines ;



laissez circuler l'air autour du sac : ne le mettez pas en contact direct avec le sol ;



emballez vos déchets organiques dans un sac en papier. Le papier absorbera le surplus d'humidité.